



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

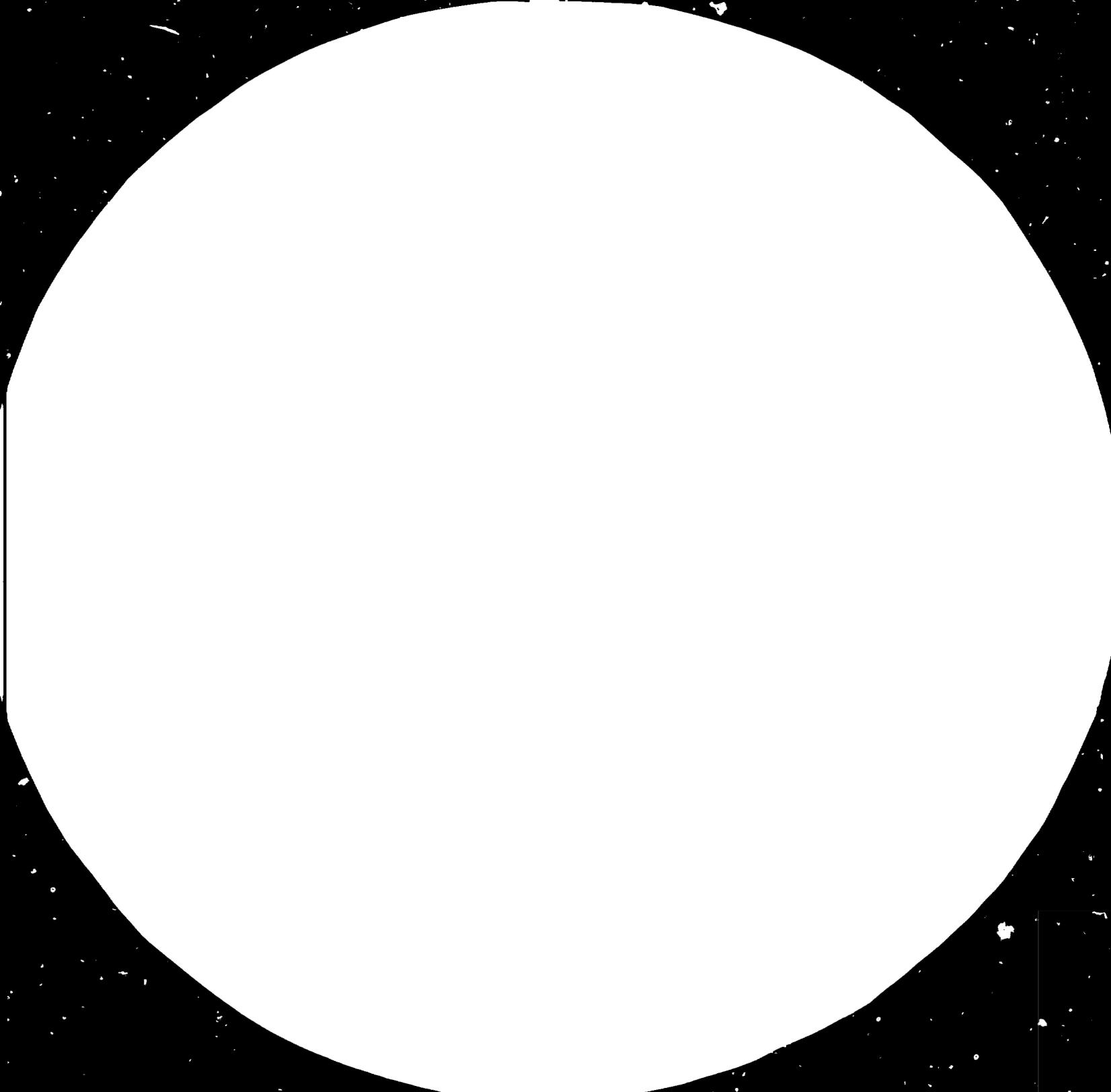
FAIR USE POLICY

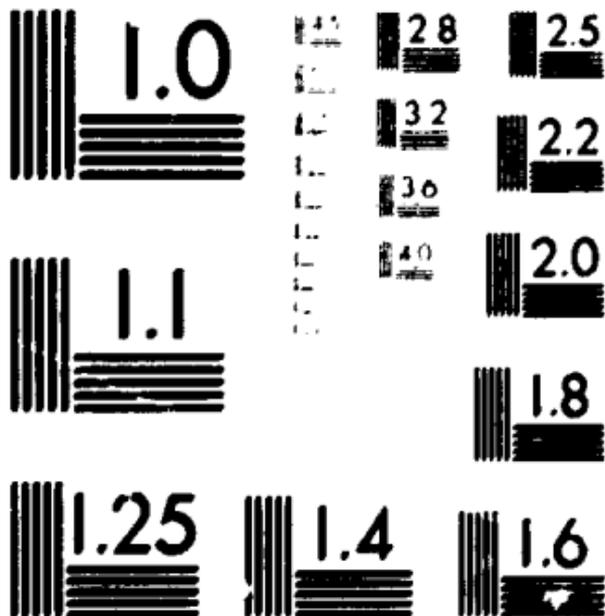
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART
 NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-1963-A



12498



Distr. LIMITEE

ID/WG.373/4
12 juillet 1982

FRANCAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Réunion régionale pour l'Afrique préparatoire
à la première Consultation sur l'industrie
du bois et des produits du bois

Vienne (Autriche), 21-25 juin 1982

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE
L'INDUSTRIE DU BOIS *

par la

Société nationale des industries des
lièges et du bois, Algérie

568

* Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du Secrétariat de l'ONUDI. Ce document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

L'industrie algérienne de la première et de la seconde transformation du bois a connu un fort développement durant ces dernières années.

Toutefois, elle est soumise à des CONTRAINTES IMPORTANTES EN MATIERE D'APPROVISIONNEMENTS EN BOIS, les ressources des forêts locales étant insuffisantes.

D'où la nécessité d'un développement des échanges, intra-africains entre autres, qui permettrait :

- . de faire profiter les pays riches en ressources forestières des connaissances technologiques acquises par l'Algérie dans le domaine de la première et seconde transformation du bois ;
- . d'assurer à l'industrie algérienne du bois des approvisionnements sûrs et permanents.

L'INDUSTRIE DU BOIS EN ALGERIE.

I - L'industrie du bois et des produits du bois
en Algérie.

II - Evolution future de cette industrie.

III - Difficultés qui font obstacle à la transformation
primaire et secondaire.

I - L'INDUSTRIE DU BOIS ET DES PRODUITS DU BOIS EN ALGERIE.

Conformément au modèle organisationnel du pays, toutes les unités de production importantes sont étatiques, notamment au niveau de la première transformation du bois où la quasi-totalité de la production nationale est satisfaite par la Société Nationale des Industries des Lièges et du Bois (S.N.L.B.) qui dispose à cet effet des unités de production de panneaux bois et dérivés suivantes :

Quatre combinats de bois, spécialisés dans la fabrication de panneaux contreplaqués, panneaux lattés, panneaux de particules, placages et sciages.

Pour ces produits, la capacité totale de production possible s'élève à 236.500 m3 répartis comme suit :

Panneaux contreplaqués : 52.500 m3

Panneaux lattés : 8.000 m3

Panneaux de particules : 100.000 m3

Placages : 4.000 m3

Sciages : 72.000 m3.

Avec l'extension du combinat de bois de Béjaïa, ces capacités pourront être portées à 75.000 m3 pour les panneaux contreplaqués, 18.000 m3 pour les panneaux lattés, 112.000 m3 pour les panneaux de particules, 6.500 m3 et plus pour les placages, d'où une capacité totale d'environ 283.500 m3.

Cette capacité qui semble, à priori, assez élevée, demeure cependant insuffisante si on la compare aux besoins nationaux estimés à plus de 1 millions de m3 et satisfaits à plus de 75 % par les importations. Elle est même en deça des besoins propres de la SNLB pour plusieurs produits (Contreplaqués, panneaux lattés).

Les combinats de bois sont localisés :

- . soit près des ports (combinat de Béjaia) lorsque leur vocation est de traiter le bois importé d'Afrique essentiellement,
- . soit près des forêts locales :
C'est le cas des combinats de bois de Khenchela, Djelfa et Telagh dont les équipements sont adaptés à la transformation du bois national.

Les panneaux ainsi produits sont livrés :

- . soit aux unités de l'entreprise utilisatrices (unités de menuiserie générale et de meubles),
- . soit à la SONACOB (Société Nationale de Commercialisation des Bois) qui procède à leur distribution par le biais de son réseau,
- . soit également directement aux autres transformateurs étatiques ou non étatiques.

En aval de cette industrie de première transformation du bois, a été également mis en place un réseau relativement dense d'unités de transformation spécialisées dans la réalisation de menuiserie générale (portes, fenêtres.....), de constructions préfabriquées et de meubles.

L'activité menuiserie générale :

Cette activité a connu un très fort développement durant ces dernières années essentiellement à cause des retards en matière d'Habitat qu'il s'agissait de combler rapidement.

Dans cette optique, il a été procédé à la mise en place, sur tout le territoire national, d'unités de production de menuiserie générale (fabrication de portes, fenêtres.....) à vocation nationale, régionale ou locale selon leur taille.

Les unités à vocation nationale ou régionale ont été réalisées essentiellement par la Société Nationale des Industries des Lièges et du Bois (S.N.L.B.) et par une entreprise sous tutelle du Ministère de l'Habitat.

Les modules de ces unités sont importants et répondent à une volonté de résorption de la crise de l'Habitat que connaît le pays dans des délais relativement courts.

La capacité d'une unité à vocation nationale permet d'équiper environ 20.000 logements/an en menuiserie générale.

La capacité d'une unité à vocation régionale permet d'équiper environ 10.000 logements/an.

La capacité totale qui sera disponible avec l'achèvement des unités en cours de réalisation s'élève à environ 6.600.000 m² de menuiserie générale et doit donc permettre l'équipement d'environ 130.000 logements.

Parallèlement à ces unités de tailles importantes, un réseau dense de petites industries à vocation locale a été développé. L'artisanat a également connu un développement relativement important.

L'offre totale en menuiserie générale qui sera disponible, une fois les projets en cours achevés, peut être estimée à 9.500.000 m² et représente environ 190.000 équivalents logements.

L'activité préfabrication Légère :

La résorption de la mise de l'habitat passe également par le développement de modes constructifs plus performants que les procédés traditionnels.

Cette constatation a amené la S.N.L.B. à développer l'activité de préfabrication légère.

La Préfabrication Légère fixe :

La S.N.L.B. est spécialisée dans la réalisation de constructions à ossature bois à destination individuelle (logements) ou Sociale (écoles, centres de soins.....).

La capacité de l'entreprise dans ce domaine s'élève à 115.000 m²/Sol

Cette capacité sera étendue à 315.000m²/Sol avec la diversification de la production de certaines unités de menuiserie générale.

La faiblesse des ressources en bois du pays a amené l'entreprise, tout en poursuivant le développement de cette activité, à s'orienter vers la fabrication de constructions préfabriquées à ossature métallique par la mise en oeuvre d'une unité de production de 90.000 m²/Sol de préfabriqué.

La Préfabrication Légère Mobile :

Il s'agit de l'activité de fabrication de cabines montées sur skids (non scellées dans le sol) qui peuvent être déplacées et qui répondent à tous les usages : Logements, bureaux, écoles, centres de soins.....

Là également, la tendance est vers l'utilisation d'éléments qui ne peuvent être réalisés à partir d'autres matières (parois, plafonds, planchers....) d'approvisionnement en bois.

La capacité de production de l'entreprise s'élève à environ 3.600 cabines/an.

L'activité de production de mobilier :

Cette activité concerne à la fois la production de mobilier domestique et de mobilier de collectivités.

1. Le mobilier domestique :

Il s'agit du mobilier destiné à l'équipement des logements : Salons, salles à manger, chambres à coucher, meubles de cuisines.....

3 unités industrielles, spécialisées dans la fabrication de meubles de style et de luxe et de meubles moyenne gamme ont été mises en place par la S.N.L.B.

Les autres agents économiques, étatiques ou autres, représentent une part importante (environ 45 %) de l'offre nationale en mobilier domestique.

2. Le mobilier de collectivités :

Il s'agit essentiellement du mobilier scolaire destiné à l'équipement des salles de classes et du mobilier de bureau.

La demande est couverte en grande partie par 3 unités de production de la S.N.L.B., le reste des besoins étant satisfait par d'autres unités du secteur public (entreprises nationale et Sociétés de Wilayas).

Concernant le mobilier de bureau, il y a lieu de noter l'orientation préférentielle vers la fabrication de mobilier de bureau métallique au détriment du mobilier de bureau à base de bois, bien que les capacités de production existent, et ce à cause de l'insuffisance des ressources en bois du pays.

Afin de permettre un accroissement de la couverture des besoins, il est prévu la réalisation d'unités nouvelles de fabrication de mobilier domestique et de collectivités qui devront permettre d'assurer une couverture quasi-totale de la demande et d'étendre la gamme actuelle des produits à d'autres créneaux (équipement des hôpitaux par ex.).

L'activité Literie (fabrication de matelas et sommiers), complémentaire de la fabrication de mobilier, a été développée au niveau d'une unité de production pour laquelle un projet d'extension est en voie de réalisation.

Les autres activités :

L'activité de fabrication d'emballages a été développée en fonction de la demande réelle existante.

Limitée au départ à la fabrication d'emballages pour agrumes, cette activité a par la suite été étendue à la fabrication d'autres produits nécessaires au développement de la logistique industrielle tels les caisses industrielles et les palettes de stockage et de manutention.

En résumé.

Le processus de développement de la branche bois a été le suivant :

- Développement de l'amont de la branche afin d'accroître le degré d'intégration de l'industrie du bois :

Trois combinats de bois ont été créés près des massifs forestiers potentiellement importants.

Un combinat de bois a été créé sur la côte (Béjaia) avec pour vocation de transformer des matières premières importées de la zone africaine riche en ressources forestières.

(intégration intra-africaine).

- Développement de l'aval de la branche de la manière suivante :

Extension quantitative et qualitative des activités :

- . Menuiserie générale,
- . Préfabrication légère,
- . Mobilier domestique et de collectivités,
- . Emballages.

Toutefois, le processus qui préside au développement de l'entreprise obéit à une vocation plus large que celle qui consiste à développer la branche bois au sens strict.

Cette vocation peut être résumée comme suit :

" Satisfaire les besoins nationaux dans les domaines de la construction et de l'équipement de l'habitation et mieux les servir en améliorant et en complétant sa gamme d'activités".

Cette orientation a été retenue car, vue la faiblesse des ressources forestières nationales, le développement de la branche au sens strict limite celui de l'entreprise.

D'où la nécessité de déplacer le champ de la réflexion vers la construction qui est un domaine considéré comme prioritaire et où les besoins à satisfaire sont très importants.

Cette approche permet de comprendre l'orientation de l'entreprise vers la substitution partielle du bois par d'autres matières de base : métal, plastique, aluminium.

II - EVOLUTION FUTURE DE L'INDUSTRIE DU BOIS EN ALGERIE.

L'approche retenue d'un développement non autonome de la branche bois au sens strict sera probablement à la base du développement futur de l'industrie du bois qui devra obéir aux principes suivants :

1. Développement quantitatif :

a) accroissement des capacités de production de panneaux et bois sciés afin de permettre une couverture plus large de la demande et ce par la réalisation de nouveaux combinats de bois localisés :

. Soit près des forêts locales, ce qui suppose le développement de l'aménagement de celles-ci,

. Soit près des ports, ce qui suppose la disponibilité de sources d'approvisionnements sûrs et permanents de l'étranger.

Quelque soit le cas, les forêts locales devront de toute façon permettre un approvisionnement régulier en bois de trituration des unités productrices de panneaux de particules.

b) L'activité de menuiserie générale ne sera pas développée, les capacités importantes mises en place permettant d'assurer une large couverture de la demande.

c) La préfabrication légère, quant à elle, connaîtra un fort développement. En ce qui concerne la préfabrication légère à ossature bois, certaines unités de menuiserie générale se spécialiseront également dans la réalisation de ce type de construction.

d) De nouvelles unités industrielles permettant d'assurer une couverture totale de la demande en mobilier de collectivités (mobilier scolaire, équipement des hôpitaux, meubles de bureaux.....) seront générées.

. Concernant le mobilier domestique, de nouvelles unités industrielles seront mises en place qui permettront d'assurer la couverture d'une part appréciable des besoins.

Le reste de la demande sera probablement satisfait par la réalisation sur tout le territoire national d'unités de tailles plus modestes, semi-artisanales ou artisanales.

e) L'activité emballages sera développée en fonction du développement de la logistique industrielle et du développement des productions agricoles en ce qui concerne les emballages pour agrumes.

2 - Développement qualitatif :

a) En ce qui concerne l'amont de la branche, il sera procédé à un élargissement de la gamme des produits :

* de nouveaux produits seront initiés tels par exemple les panneaux de fibres,

* d'ores et déjà il a été prévu au niveau des combinats de bois la réalisation de panneaux annoblis.

* la fabrication de panneaux à base de bois et de ciment sera également initiées, ainsi que la fabrication de panneaux à base de palme et autres résidus.

b) Les activités d'aval seront développées de la manière suivante :

- Menuiserie générale :

L'accent sera mis sur le développement de la production de menuiserie aluminium et plastique pour répondre à des besoins spécifiques.

- La préfabrication légère, quant à elle, connaîtra un développement quantitatif mais également qualitatif important.

Les aspects suivants feront l'objet d'une attention particulière :

. élargissement de la gamme des matériaux utilisés,

- . rationalisation des méthodes de production et simplification de la conception des éléments entrant dans la construction de bâtiments préfabriqués afin d'accroître la production et d'en minimiser les coûts.
- . production de composants adaptables à diverses utilisations finales.

- Mobilier domestique et mobilier de collectivités.

A ce niveau également sera introduite la substitution partielle, pour la fabrication de certains composants, du bois par d'autres matières de base telle que le métal et le plastique.

- Dans le cadre de la vocation retenue pour l'entreprise, de nouvelles activités seront développées telles que par exemple la fabrication d'équipements sportifs et de matériels de camping et de loisirs à base de composants mixtes bois/métal et éventuellement plastique.

- . La fabrication de charpentes en bois lamellées-collées sera également initiée.

- . d'autres produits seront générés en fonction de la demande exprimée, tels que par exemple les jeux et jouets éducatifs.

EN RESUME :

- . Vues les contraintes d'approvisionnement en bois que subit l'industrie algérienne, le développement de l'industrie du bois sera poursuivi mais de manière sélective.

En ce qui concerne l'activité de première transformation du bois, sera encouragée l'utilisation de panneaux de particules et de panneaux de fibres qu'il est possible d'obtenir à partir de bois de trituration qui pourra être fourni par les forêts locales.

- . Le développement des activités d'aval, aux plans tant quantitatif que qualitatif, ne peut pour le moment être envisagé que lié à celui d'autres filières (métal, plastique, aluminium).

- Le moteur principal du développement de ces activités est l'Habitat.

. Un développement plus poussé de la branche bois au sens strict implique comme préalable que le problème des approvisionnements en bois soit résolu selon deux axes :

- Le développement de l'aménagement des forêts locales.
- Le développement des échanges entre pays producteurs et pays consommateurs de bois.

III - DIFFICULTES QUI FONT OBSTACLE A LA TRANSFORMATION PRIMAIRE
ET SECONDAIRE.

Le fort développement qu'a connu l'industrie du bois durant ces dernières années, notamment par le biais de la Société Nationale des Industries des Lièges et du Bois (S.N.L.B.), permet à l'économie algérienne de disposer d'un outil technologique très performant qui autorise une couverture appréciable des besoins.

L'ensemble de la branche a été mis en place sur le territoire national et l'essentiel de l'évolution future consistera en un développement de l'outil mis en place aux plans tant quantitatif que qualitatif et en la mise en place de l'activité de recherche - développement.

Cependant, du fait que les activités de fabrication de menuiserie générale et de meubles, entre autre, utilisent le bois comme matière première de base, les produits de la première transformation du bois (panneaux contreplaqués, panneaux lattés, panneau de particules, panneaux de fibres, bois massif) ont une importance évidente pour ces activités.

Les besoins de la S.N.L.B. sont, à l'heure actuelle, de 360.000 m³ répartis en :

- Bois de déroulage, pour la fabrication de panneaux latté
panneaux contreplaqués : 129.800 m³.
- Bois de sciage, pour la fabrication des sciages et des âmes des
panneaux lattés : 97.200 m³.
- Bois de tranchage : 13.000 m³.
- Bois de trituration : 120.000 m³.

En l'état actuel de l'aménagement des forêts, les ressources locales en bois n'occupent pas une place importante dans le développement de l'industrie du bois.

La majorité des besoins algériens en grumes doit être importée. Le bois de sciage (dont le volume est estimé à environ 900.000 m³/an) est importé principalement des pays de l'Europe de l'Est et du Nord par le biais de la SONACOB.

La S.N.L.B. importe également des grumes afin de satisfaire les besoins de ses unités de production.

Le volume des importations actuelles s'élève à environ 100.000 m³ en provenance essentiellement des pays africains et de certains pays d'Europe, ce volume étant susceptible d'atteindre un niveau d'environ 300.000 m³ d'ici à 1985.

A l'horizon 1990, les besoins en produits de la première transformation du bois seront probablement les suivants :

- . Panneaux contreplaqués : 195.000 m³,
- . Panneaux lattés : 49.000 m³,
- . Panneaux particules : 200.000 m³,
- . Panneaux de fibres : 100.000 m³,
- . Bois massif (sciage et tranchages) : de 620.000 à 790.000 m³.

Ceci suppose, si les besoins doivent être satisfaits entièrement par l'industrie nationale, les besoins en bois brut suivants :

- . bois en grumes : environ 1.500.000 m³
dont 930.000 m³ pour la fabrication de sciages
et tranchages.
- . bois tout venant : 400.000 m³.

D'où la nécessité, pour l'industrie algérienne du bois, non seulement d'orienter son développement de manière sélective mais également d'obtenir des garanties d'approvisionnements sûrs et permanents en matière première bois de deux manières :

- Développement de l'aménagement des forêts locales ;
- Développement des relations avec les pays riches en ressources forestières qui aboutira à la promotion d'interrelations poussées entre les fortes possibilités de l'industrie algérienne du bois et les ressources naturelles des autres pays africains.

Le développement de relations multilatérales entre les pays à fort potentiel technologique et les pays disposant de ressources naturelles importantes au bénéfice de toutes les parties concernées permettrait en effet, dans le cadre du développement de la coopération Sud-Sud, un développement harmonieux de la branche sur tout le continent africain, à l'image de l'accord récemment signé entre la République Algérienne Démocratique et populaire et la République Populaire du Congo portant sur la réalisation d'un complexe industriel mixte et l'approvisionnement en bois brut et en produits semi-finis des économies des pays concernés.

EN RESUME :

- . L'industrie algérienne du bois a connu un très fort développement durant ces dernières années,
- . Toutefois, ce développement est freiné par l'insuffisance des ressources des forêts locales.

. D'où la nécessité d'un développement des échanges, intra-africains entre autres, qui permettrait :

- de faire profiter les pays riches en ressources forestières des connaissances technologiques acquises par l'Algérie dans le domaine de la première et de la seconde transformation du bois.
- d'assurer à l'industrie algérienne du bois des approvisionnements sûrs et permanents.

